

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
ESPACE PAYSAGE RUE CHARLES BRISOU
POSE D'UNE BORNE ELECTRIQUE – ENTREPRISE SPIE CITYNETWORKS

Arrêté du Maire n° 2023/0100

Monsieur Melaine MORIN,
Maire de la commune de Servon sur Vilaine,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route, annexé à l'Ordonnance n° 58.1216 et au Décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958, et notamment ses articles R 44 et R 225 ;

VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la Signalisation Routière ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (livre I - 8ème partie du 15 juillet 1974) ;

Vu la demande en date du 12 juillet 2023 formulée par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, afin d'occuper le domaine public pour effectuer la pose d'une borne électrique dans l'espace paysagé situé rue Charles Brisou,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du mercredi 19 juillet 2023 à 08 heures au mercredi 26 juillet 2023 à 18 heures, l'entreprise SPIE CITYNETWORKS est autorisée à occuper l'espace paysagé situé rue Charles Brisou pour les travaux précités.

ARTICLE 2 : L'entreprise SPIE CITYNETWORKS devra veiller à laisser le site dans l'état où elle l'a trouvé.

ARTICLE 3 : L'entreprise SPIE CITYNETWORKS se chargera d'afficher la présente autorisation de façon pérenne durant l'occupation du domaine public.

ARTICLE 4 : M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Châteaugiron, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de SERVON SUR VILAINE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Servon-sur-Vilaine, le 13 juillet 2023.

Le Maire,
Melaine MORIN



MAIRIE

Rue Théodore Gaudiche - BP 18
35530 SERVON-SUR-VILAINE

Tél. : 02 99 00 11 85

Fax : 02 99 00 23 89

E-mail : contact@ville-servonsurvilaine.fr